

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Délibération :		N° 2024-140
En exercice :	23	ÉCONOMIE
Présents :	16	
Votants :	21	Tarifs 2025 : Parking souterrain du Clos Biret
Abstention :	0	

L'AN DEUX-MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 5 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Présents : (16)

Monsieur Jean-Paul Héraudeau, Maire, Madame Annie Bergeron, 2ème adjointe, Monsieur Lionel Le Corre, 3ème adjoint, Madame Armelle Lacombe, 4ème adjointe, Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint, Madame Béatrice Constancin, Conseillère, Madame Valérie Sureau, Conseillère, Madame Véronique Bichon, Conseillère, Monsieur Hervé Boucher, Conseiller, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller, Monsieur Micakaël Mercier, Conseiller, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller, Monsieur Frédéric Boury, Conseiller, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller, Monsieur Patrick Salez, Conseiller

Absents excusés ayant donné procuration : (5)

Madame Céline Faillères, Conseillère, a donné pouvoir à Madame Armelle Lacombe
Madame Véronique Perrain, Conseillère, a donné pouvoir à Monsieur Lionel Le Corre
Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller, a donné pouvoir à Monsieur Bernard Tivenin
Madame Marie-France Dupeux, Conseillère, a donné pouvoir à Madame Annie Bergeron
Madame Isabelle Masion-Tivenin, Conseillère, a donné pouvoir à Monsieur Patrick Salez

Absents : (2)

Madame Marie Gros, Conseillère, Madame Maryse Vanoost, Conseillère

Secrétaire de séance :

Monsieur Frédéric Boury, Conseiller.

Rapport :

Monsieur Lionel LE CORRE rappelle au Conseil municipal que les tarifs des locations d'emplacements de stationnement du parking souterrain du Clos Biret n'ont pas été augmentés depuis 2015.

Monsieur Lionel LE CORRE précise que des travaux d'étanchéité ont été réalisés durant l'année 2024 et que des blocs prises sécurisés ont été installés, permettant la création de 10 emplacements électrifiés pour les véhicules hybrides.

Monsieur Lionel LE CORRE ajoute que des arceaux blocs parking seront installés sur chaque emplacement en début d'année 2025, permettant ainsi de mettre fin aux stationnements frauduleux.

Pour ces raisons, Monsieur Lionel LE CORRE propose au Conseil municipal une augmentation du tarif de location à hauteur de 3,6 %, arrondi à l'unité, soit un montant de 870 euros pour l'année 2025.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3642-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 relatifs au pouvoir de police générale du maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-2-2, L. 2213-2-3, L. 2213-3, L. 2213-3-1 et L. 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Vu la délibération n° 2023-082, en date du 2 novembre 2023, portant sur la fixation des tarifs 2024 du parking souterrain du Clos Biret ;

Considérant l'importance des travaux d'amélioration et de sécurisation réalisés pour le parking souterrain du Clos Biret ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants décide :

- **D'APPROUVER** la proposition consistant en l'augmentation du tarif 2025 de location d'un emplacement de stationnement au parking souterrain du Clos Biret ;
- **DE FIXER** par conséquent le tarif annuel 2025 de location d'un emplacement de stationnement au parking souterrain du Clos Biret, à hauteur de 870 € (huit-cent soixante-dix euros) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Frédéric Boury

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 14/11/2024
Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...
Et de l'affichage le ...

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

